



RAPPORT ANNUEL

EAU POTABLE

ANNEE 2012



Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
Présentation du territoire desservi.....	3
Mode de gestion du service.....	3
Estimation de la population desservie.....	3
Nombre d'abonnements.....	3
Prélèvement sur les ressources en eau.....	3
Volumes livrés au cours de l'exercice.....	4
Autres volumes.....	4
Liste des réservoirs.....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	6
Modalités de tarification.....	6
Facture d'eau type.....	7
Recettes d'exploitation 2012 (en € HT).....	7
3. Financement des investissements.....	8
Branchements en plomb.....	8
Montants financiers (en HT €) de la section d'investissement.....	8
Etat de la dette du service (en HT €).....	8
Amortissements.....	8
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	8
4. Indicateurs de performance.....	9
Qualité de l'eau.....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	10
Rendement du réseau de distribution.....	10
Indice linéaire des volumes non comptés.....	11
Indice linéaire de pertes en réseau.....	11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	11
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées.....	12
Délai maximal d'ouverture des branchements.....	12

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**

≡ **Nom de la collectivité :** Montriond

≡ **Compétences liée au service :**

Eau potable

Production et distribution

Assainissement

Distribution

Traitement SIVOM Vallée d'Aupls

≡ **Territoire desservi :**

≡ Le service de l'eau potable et de l'assainissement couvre l'ensemble du territoire de la Commune de Montriond,

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	évolution
Population desservie	850 permanents 3 600 lits touristiques	850 permanents 3 600 lits touristiques	0,00%

Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2011		Nombre d'abonnés au 31/12/2012	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
MONTRIOND	580	1	596	1

Prélèvement sur les ressources en eau

	Ressource et implantation	Ressource équipée d'un compteur		Volume prélevé durant l'exercice 2012 (en m ³)	Indice d'avancement de protection de la ressource (1)
1	Captage des Lindarets		non	Installation en cours	100
	Captage des Fontanettes		non		60
	Captage des Ravières		non		60
	Captages des brochaux		non		100
Total Prélevé :					

Observations :

- ≡ Acquisition des terrains des périmètres immédiats des captages "Fontanettes" et "Ravière" en 2013 ou 2014
- ≡ La Commune dans le cadre de la rédaction par le SIVOM de la vallée d'Aulps de son schéma directeur de l'eau, finalise en 2013 l'installation des compteurs de production, sur ces sources
- ≡ La Commune en collaboration avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps, est entrain de réaliser son nouveau schéma directeur, en 2013

Volumes livrés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes livrés durant l'exercice 2011(en m ³)	Volumes livrés durant l'exercice 2012 (en m ³)
Abonnés domestiques	83302	84763
Autres abonnés (sivom, station épuration)	954	699
Total compté aux abonnés : V₇ (y compris les volumes non facturés)	84256	85462

⁽¹⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

Autres volumes

	2011	2012	évolution
Volume de service V ₉ ⁽¹⁾	NC	NC	NC
Volume consommé non compté V ₈ ⁽²⁾	NC	NC	NC

⁽¹⁾ Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges ou du nettoyage des réservoirs.

⁽²⁾ Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation.

Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris).

Le linéaire du réseau de desserte du service public d'eau potable est de 30 kilomètres au 31/12/2012.

Liste des réservoirs

Localisation	Volume	Mise en distribution ⁽¹⁾	Compteur en sortie
LINDARETS	300 m3	oui	oui
DRAVACHET	500 m3 + 100 m3	oui	oui
L'ELE	150 + 80 m3	oui	oui
LE LAC	100 m3	oui	non

⁽¹⁾ L'eau est considérée mise en distribution en sortie de réservoir si elle est – totalement ou partiellement – délivrée à des abonnés sans transiter par un autre réservoir.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité Eau Potable			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	90,25 €	90,25 €
Part	Tranche 1 : 0 à m ³	0.57 €/m ³	0.57 €/m ³
Part de la collectivité Assainissement			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	45.63 €	45.63 €
Part proportionnelle	Tranche 1 : 0 à m ³	0.66 €	0.66 €
Part du SIVOM Vallée d'Aulps (assainissement)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur	55.00 €	55.00 €
Part	Tranche 1 : 0 à m ³	0.80 €/m ³	0.80 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	oui	oui
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0.13 €	0.13 €
	Pollution domestique	0.19 €	0.19 €

³
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/11/2011 effective à compter du 25/01/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable et d'assainissement

Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs		Rôle 2012 (conso 2011)	Rôle 2013 (conso 2012)	Variation en %
Commune eau Potable	Part fixe	87.00 €	89,00 €	2,29 %
	Part proportionnelle	Tranche 1 62,40 €	68,40 €	12,21%
Commune Assainisseme nt	Part fixe	44,00 €	45.00 €	2,27%
	Part proportionnelle	Tranche 1 76.80 €	78,00 €	2,36%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		15.60 €	18.00 €	15,38%
Redevance de pollution domestique		22.80 €	26,40 €	15,78%
SIVOM Vallée d'AULPS (Assainissement)				
Part Fixe		64.00 €	55.00 €	-14,07 %
Part proportionnelle		114.00 €	96.00 €	-15,79 %
TVA si service assujetti		26.76 €	30,55 €	14,16%
Total TTC		513.36 €	506,35 €	-1,37%
Prix au m³		4.28 €	4.22 €	-1,37%

Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Raisons évolution du prix :

L'augmentation légère des tarifs de l'eau, s'explique par la volonté de maintenir un investissement important sur le réseau d'eau (renforcement des réseaux, compteurs), et d'éviter une augmentation brutale de ces tarifs, en une année seulement, et de tenir compte de l'inflation.

Les autres augmentations ne dépendent pas du gestionnaire, il s'agit d'augmentation des redevances, et de la TVA.

L'évolution négative s'explique, par la forte diminution de la part assainissement 3SIVOM", lié à l'arrivée à pleine puissance de la station d'épuration intercommunale.

Recettes d'exploitation 2012 (en € HT)

	En 2011		En 2012	
	collectivité		collectivité	
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable)	244 681,35 €		245 072,00 €	
Autres prestations auprès des abonnés	69 425,23 €		49 276,11 €	
Subventions (section exploitation uniquement)	0 €		0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €		0 €	

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur induit une suppression des branchements en plomb.

Branchements en plomb changés en 2012	nombre	Non concerné
	pourcentage ⁽¹⁾	0,00%
Branchements en plomb restant à changer au 01/01/2012	nombre	0
	pourcentage ⁽¹⁾	0,00%

⁽¹⁾ pourcentage calculé par rapport au nombre total de branchements en plomb

Montants financiers (en HT €) de la section d'investissement

Montants des travaux engagés en 2012	193 201,16 €
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	0 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	100 000,00 €

Etat de la dette du service (en HT €)

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette (montant restant dû)	669 425,14 €	
Montant remboursé durant l'exercice	capital	49 288,77 €
	intérêts	29 925,99 €

Amortissements

Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de 115 987,17 €.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Renforcement du réseau d'eau potable- les Granges" tranche 2013 remplacement de conduite en fibrociment, par de la fonte ductile, et par l'augmentation du diamètre des canalisations.	216 000,00 €
Mise en place des compteurs de productions	15 000,00 €
Périmètre de protection des captages	10 000,00 €
Installation d'un réservoir eau potable aux "Brochaux"	64 000,00 €

4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	8	0	100,00%
... physico-chimiques	4	0	100,00%

Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2012 l'indice global d'avancement de protection de la ressource est ____ 60_ %.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	*
20	mise à jour du plan au moins annuelle	
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	*
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	*
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	*
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	*
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	*
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	50	60	12,00%

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

A titre indicatif, de nombreux services suivent également l'évolution de leur rendement primaire (non exigé par le décret), dont la formule est :

$$\frac{V_7 \times 100}{V_4}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Rendement	NC	NC	NC
Rendement primaire	NC	NC	NC

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Indice linéaire des volumes non-comptés	NC	NC	NC

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Indice linéaire de pertes en réseau	NC	NC	NC

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2008	2009	2010	2011	2012
0,5	1	1,23	1,5	1,36

Pour l'année 2010, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2012} + L_{2011} + L_{2010} + L_{2009} + L_{2008}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \underline{3,72} \%$$

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre d'interruptions de service non-programmées} \times 1000}{\text{nombre d'abonnés du service}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Taux d'occurrence des interruptions de service	NC	3	

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}}$$

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	évolution
Respect du délai de fourniture d'eau	100,00%	100,00%	0,00%

ANNEXES

FACTURE EAU 2012
TARIF EAU 2012
SCHEMA DES RESEAUX
SYNTHESE ANALYSE EAU 2012

ANNEXES